C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS



REUNION du 15 Février 2024

Procès-Verbal N° 28

COORDINATEUR des Compétitions: PASSENEAU Grégory (Excusé)

PRESIDENT: DALMON André

PRESENTS: COUFFIGNAL Francis, SILVESTRE Bernard (Excusé), REYNES Roger, CHAUZY Marc (Excusé).

La réunion est ouverte par le Président à 9h00

<u>Nota</u>: Les demandes de modification de date et d'heure doivent impérativement être saisies avec la réponse du club adverse sur Footclub avant le jeudi 9h de la semaine précédant la rencontre.

Avant toute demande de modification sur Footclub, il serait souhaitable que les clubs se contactent.

Toute demande effectuée hors délai, en application de l'article 17 du règlement des championnats sera sanctionnée d'une amende de 50 €.

Article 17 du règlement des championnats alinéa a

Les demandes de modification émanant du club organisateur, pour un décalage horaire ou un changement de jour, effectuées au plus tard le jeudi, 21 jours avant la date de la rencontre, sont acceptées de plein droit sauf décision contraire motivée de la C.D.G.C.S.

Départementale 1 (Volkswagen)

- Le match ST GEORGES FC 1 BAS ROUERGUE 1 prévu initialement le samedi 2 mars 2024 à 19H00 se jouera le même jour à 18h00 (demande de Bas Rouergue acceptée par St Georges).
- Le match JS LEVEZOU 1 OUEST AVEYRON 1 prévu initialement le dimanche 3 mars 2024 à 15H00 se jouera le samedi 2 mars 32024 à 20h00 (accord d'OAF).
- Le match **OUEST AVEYRON FOOT 1 DRUELLE FC 2** prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 20H00 se jouera le même jour à 18h00 (accord de Druelle).

Départementale 2 (Sodépol)

 Le match ST LAURENT/LA CANOURGUE 1 – MARVEJOLS SPORTS 1 est maintenu au samedi 2 mars 2024 à 19h30 (refus de St Laurent/La Canourgue de jouer le dimanche).

- Le match COSTECALDE LESTRADE 1 ST LAURENT/LA CANOURGUE 1 prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 19H00 se jouera le même jour à 18h30 (demande de Costecalde acceptée par St Laurent /La Canourgue).
- Le match AS **OLEMPS 1 BOZOULS AO 1** est inversé le match aller aura lieu le dimanche 25 février 2024 à 15H00 sur le stade de Bozouls, le match retour aura lieu le samedi 13 avril 2024 à 20h00 sur le stade d'Olemps (demande d'Olemps acceptée par Bozouls).

Départementale 3 (François ARNAUD Traiteur)

- Le match **FOOT ROUERGUE 1 FOOT SEGALA RIEUPEYROUX 2 prévu** initialement le samedi 17 février 2024 à 20H00 se jouera le même jour à 19H00 (accepté par Rieupeyroux).
- Le match **FOOT VALLON 2 PENCHOT/LIVINHAC 1 prévu** initialement le samedi 2 mars 2024 à 20H00 se jouera le même jour à 15h30 (accepté par Penchot /Livinhac).
- Le match **FOOT ROUERGUE 1 AGEN/GAGES 1 prévu** initialement le samedi 6 avril 2024 à 20H00 se jouera le même jour à 19h00 (accepté par Agen /Gages).
- Le match VABRES L'ABBAYE 1 FC CAUSSE SAUVETERRE 1 est maintenu au samedi 2 mars 2024 à 20h00 (demande de FCCS refus de Vabres l'Abbaye de jouer le vendredi).
- Le match **CHANAC AS 1 STE RADEGONDE 1** prévu initialement le dimanche 3 mars 2024 à 15H00 se jouera le samedi 2 mars 32024 à 19h00 (accord de Ste Radegonde).

Départementale 4 (VGM)

- Le match **NAUCELLE FC 3 RIGNAC/MONTBAZENS 3** prévu initialement le dimanche 3 mars 2024 à 15h00 se jouera le samedi 2 mars 2024 à 20h00 sur le stade des Laurines (accepté par Montbazens/Rignac).
- Le match **FOOT SUD LOZERE 2 CHASTEL NOUVEL 2 prévu** initialement le dimanche 3 mars 2024 à 15H00 se jouera le même jour à 12h15 (accepté par Chastel Nouvel).
- Le match PAYS ALZUREEN 2 MERIDIENNE D'OLT 2 du samedi 17 février 2024 à 19h30 se jouera sur le stade de Lanuéjouls.

Départementale 5 (Point Vert)

- Le match CAPDENAC UFC 2 COMBES ES 3 prévu initialement le dimanche 3 mars 2024 à 15h00 se jouera le vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h30 sur le stade Maurice Grégory à Capdenac (accepté par Combes).
- Le match VABRES L'ABBAYE 2 LARZAC VALLEES 2 est maintenu au samedi 24 février 2024 à 20h00 (refus de Larzac Vallées de jouer le dimanche à 13h00).
- Le match **PARELOUP CEOR 2 ALRANCE 1** prévu initialement le samedi 17 février 2024 à 20h00 se jouera le vendredi 16 février 2024 à 21h00 sur le stade d'Arvieu (entente entre les deux clubs).
- Le match **PARELOUP CEOR 2 BEZONNES CAU 3** non joué le samedi 10 février 2024 à 20h00 est reprogrammé au samedi 24 février 2024 à 20h00.

• Le match MOYRAZES 2 – GOUTRENS/MAYRAN 2 prévu initialement samedi 17 février 2024 à 20h30 se jouera le même jour à 19h00 (accepté par Goutrens /Mayran).

COUPE DE L'AVEYRON CREDIT AGRICOLE

• Le match **COMBES ES 1 – AGUESSAS AS 1** prévu initialement le dimanche 25 février 2024 à 14h30 se jouera le samedi 24 février 2024 à 19h00 sur le stade Paul Goryl à Aubin (accord des deux clubs).

COUPE DES RESERVES BRALEY

- Le match LUC PRIMAUBE 3 AGUESSAC AS 2 prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 19h00 se jouera le même jour à 20h30 (accord des deux clubs).
- Le match MONTBAZENS/RIGNAC 3 ST GEORGES FC 2 prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 20h00 se jouera le même jour à 19H00 sue le stade de Rignac (accord des deux clubs).
- Le match **FOOT COMTAL 3 DRUELLE FC 3** prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 20h00 se jouera le même jour à 20h30 sue le stade synthétique de Sébazac (accord des deux clubs).
- Le match **OUEST AVEYRON FOOT 2 RANCE ROUGIER 2** prévu initialement le samedi 24 février 2024 à 20h00 se jouera le même jour à 20h30 sue le stade de Villeneuve (accord des deux clubs).

Forfaits

 Le match Larzac Vallées 1 – Pays Alzuréen 3 du samedi 20 février 2024 à 20h30, Coupe du Technicien des Sports Collectifs, 1/8ème de Finale, Forfait de Pays Alzuréen 3 : Amende : 200€.

La commission dit Larzac Vallées 1 qualifié pour la suite de la compétition.

Matchs remis

Voir le site du district

<u>Décision N°2 – 01 2024 de la CDGCS (Commission Départementale Gestion Des Compétitions Séniors) du jeudi 15 Février 2024 :</u>

Match n°26973870 du vendredi 2 février 2024 à 21h00 : COSTECALDE LESTRADE 2 – VABRES L'ABBAYE
2 en départementale 5 (Point Vert), Poule E :

Suite au mail du 2 février 2024 à 17h00 du club de Vabres l'Abbaye précisant qu'il n'avait que 4 joueurs disponibles pour jouer la rencontre, la CDGCS en application de l'article 12 du règlement des championnats donne match perdu par pénalité (- 1 pt) à Vabres l'Abbaye sur le score de trois à zéro (3 à 0) pour le club de Costecalde Lestrade.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 22 Février 2024 à 9 heures.

La réunion est clôturée à 12.00 heures

Le Secrétaire de séance,

F. COUFFIGNAL

Le Président

A. DALMON